



Procès-verbal du conseil d'établissement
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
Séance tenue le jeudi 22 janvier 2026 - 19 h
À la salle de conférence

Mot de bienvenue, ouverture, présences et quorum

Présences :

Marie-Pier Fillion – Directrice
Karine Prud'homme – Directrice adjointe
Jay-Radhé Boutin – Gestionnaire
administrative d'établissement

Audrey Bossé - Parent
Carole Nantel – Parent
Mélanie Guillemette - Parent
Claire Jarry – Parent
Kim Landry-Savard – Parent
Marie-Hélène Pion – Parent
Marianne Waskiewicz – Enseignante
Nablia Sahbi Ben Tahar – Enseignant
Jacob Samuel – Enseignant
Sonia Couturier – Psychologue

Absences :

Karyne Régimbal - Directrice
adjointe
Josianne Veilleux – Directrice
adjointe
Robert Trudel - Technicien en
documentation

1. Mot de bienvenue et présences

La présidente ouvre la rencontre à 19 h 01 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Jarry propose d'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajouts suivants :

12.1 : Vente de roses et de suçons

CE2526-0122-01

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

Mme Pion propose d'ADOPTER le procès-verbal à la suite des modifications suivantes:

CE2526-0122-02

ADOPTÉ

4.Parole au public

Mme Nantel rapporte que certains parents d'élèves TSA expriment des inquiétudes concernant des situations d'intimidation qui se produiraient à l'extérieur de l'école, près des portes. Des élèves du régulier auraient insulté des élèves TSA, les traitant de noms et se moquant de leur apparence.

La direction indique que l'équipe n'était pas au courant de tels événements. Elle souligne l'importance d'inviter les parents à communiquer rapidement avec la direction adjointe du secteur, Mme Régimbal, afin que la situation puisse être clarifiée et traitée sans délai.

5.Informations du comité de parents

Mme Bossé présente les différents points adressés lors de la dernière rencontre :

- *Le colloque de la FCPQ sera le 30 mai à Orford.*
- *Présentation détaillée du nouveau DiplomAction*
- *Résultats de la consultation OS-01 concernant les critères d'admissibilité dans les programmes régionaux.*

6.Informations du conseil des élèves

Laurence Fex et Tamana Mohammad Haschim se présentent au CÉ. Elles présentent les revenus de 42 \$ générés par la vente des cannes de Noël. Ce montant sera entièrement réinvesti dans l'achat des photos.

Elles informent également le CÉ que le Parlement travaille actuellement à l'élaboration d'un calendrier pour les journées couleur. Le Parlement souhaiterait organiser une journée couleur par mois jusqu'à la fin de l'année et reviendra présenté le tout prochainement au CÉ.

7.Budget révisé 2025-2026

La direction présente Mme Boutin, la nouvelle gestionnaire administrative qui vient nouvellement d'entrer en poste. Mme Fillion procède à la présentation des différentes mesures et enveloppes budgétaires pour 2025-2026. Elle se sent optimiste quant à l'équilibre budgétaire à atteindre d'ici la fin de l'année, et ce, malgré les nombreuses incertitudes qui gouvernent les budgets en éducation.

8.Reddition de comptes des mesures dédiées et protégées 2025-2026

À la suite de la présentation du budget révisé, le conseil d'établissement de l'école confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école la somme totale de 1 056 681 \$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

Proposé par: Mme Bossé

Adopté par: M Nablia

Date : 22 janvier 2026

Résolution no : *CE2526-0122-03*

Président du conseil d'établissement : Kim Landry-Savard

CE2526-0122-03

APPROUVÉ

9.Fonds spéciaux | Parlement étudiant

Le conseil d'établissement autorise la direction en décaisser 511 \$ du poste budgétaire 79718-499/975 dans les fonds spéciaux afin de soutenir le Parlement dans ces activités étudiantes au besoin.

Mme Nantel propose d'APPROUVER le tout.

CE2526-0122-04

APPROUVÉ

10.Grille-matière 26-27

La direction présente la Grille-matière 2026-2027. Elle précise que l'objectif du projet éducatif est atteint relativement aux PPP qui sont offerts à l'ensemble de la 1^{ère} et 2^e secondaire en plus d'être offert à près de 70% de la clientèle du 2^e cycle. La direction fait la présentation des différents ajouts à la Grille-matière identifié en jaune sur le document.

Mme Waskiewicz note une petite coquille à la page 4 de 6. Dans la section ski-planche en SCT 404 nous devrions retrouver 100 heures et non pas 150 heures. La correction sera faite.

M Jacob propose d'APPROUVER la Grille-matière 2026-2027.

CE2526-0122-05

APPROUVÉ

11.Pige du programme ski-planche

Mme Prud'homme, adjointe responsable du dossier Ski-Planche, procède à la pige officielle des élèves de 1^{ère} secondaire qui participeront au programme en 2026-2027. Ainsi, la liste officielle comporte 42 noms sur notre aire de desserte et 6 noms de jeunes hors du territoire. Une liste officielle est produite à la suite de cette pige (voir ci-dessous). Aucune pige ne sera nécessaire pour la 2^e et 3^e secondaire.

13	Audet	Samuel	
64	Bellavance	Régine	
18	Dépatie	Mariane	
34	Ethier	Zoé	
54	Lapointe	Mia	
44	Sylvestre	Vincent	
8	Aissaoui	Ghaith	Oui
32	Asselin	Catherine	Oui
23	Bolamba	Adèle	Oui
4	Canuel	Charles-Antoine	Oui
17	Carbray	Zachary	Oui
1	Constantin	Lexiane	Oui
9	Côté	Loralie	Oui
24	Dabbo	Henry	Oui
13	De Cubellis Power	Liam	Oui
23	de Montigny	Justine	Oui
41	Dubois	Anaïs	Oui
26	Dupras	Amy	Oui
27	Farley	Lexie	Oui
34	Ferland	Sophia	Oui
11	Girard	Beatrice	Oui
3	Girard	Élizabeth	Oui
22	Hargray Imbeault	Charly	Oui
16	Hébert	Nicolas	Oui
12	Labelle	Alexis	Oui
35	Lacroix	Charles-Olivier	Oui
6	Laframboise	Janie	Oui
53	Léger	Loïc	Oui
21	Lemay	Alexis	Oui
35	Levesque	Etienne	Oui



31	Lim	Abbie	Oui
2	Makhoul	Mikhael	Oui
13	Marier	Mathis	Oui
10	Martel	Félix	Oui
24	Massi	Théo	Oui
15	Morada Rodrigues	Maria Clara	Oui
36	Reid	Scott	Oui
30	Reynolds-Lieng	Romy	Oui
5	Rocheleau	Camille	Oui
8	Romero	Joshua	Oui
7	Romero	Mason William	Oui
22	Romero-Dubois	Dijao	Oui
25	Savard	Émile	Oui
14	Savard McEwan	Tyler	Oui
28	Silva Jiménez	Regina Minerva	Oui
31	Teilleux	Léo	Oui
42	Tétreault	Alice	Oui
40	Vallée	Alice	Oui

12. Vente de smoothies et galettes

L'équipe TSA 1 souhaite participer à la vente de smoothies et de galettes. Le tout serait vendu 2\$ l'unité et disponible pour l'ensemble de l'école.

Il est proposé par M Nablia d'APPROUVER cette demande.

CE2526-0122-06

APPROUVÉ

12.1. Vente de roses et de suçons

Le Parlement souhaite organiser une vente de roses afin de financer le bal des finissants. Trois couleurs seraient proposées : bleu pour symboliser l'amitié, rouge pour représenter l'amour et blanc pour signifier une invitation officielle au bal.

Mme Bossé soulève la question de la détermination du prix de vente. Plusieurs membres suggèrent de procéder à une prévente afin d'assurer un inventaire adapté à la demande et d'éviter toute perte financière. La prévente débiterait durant la semaine du 1er février, ce qui permettrait de passer une commande correspondant aux quantités réellement attendues.

Afin d'éviter que les élèves aient à financer leur propre bal par la vente de fleurs, la direction offre un soutien financier de 400 \$, dans la mesure accessible et inspirante. Elle invite également les élèves du Parlement à prendre rendez-vous avec elle lorsqu'ils ont des besoins particuliers, afin d'examiner les façons dont l'école peut appuyer leurs initiatives.

En ce qui concerne la vente de suçons, un prix maximal de 2 \$ par suçon est autorisé afin de générer des profits pour soutenir le financement du Parlement étudiant. Mme Bossé s'engage à fournir ~~150 suçons~~ 200 suçons sucre d'orge pour le 9 février.

La direction lui demande de lui transmettre les frais encourus pour leur production et la remercie pour son engagement dans ce projet.

Il est proposé par M Jacob d'APPROUVER ce moyen de financement

CE2526-0122-07

APPROUVÉ

13. Présentation de projet

Programmation des activités scolaires et des contributions financières exigées

Attendu l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

Attendu l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

Attendu que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Mme Couturier

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CE2526-0122-08

APPROUVÉ

14. Sujets divers-bon coups- informations diverses

Tamana souligne que l'école évolue positivement depuis quelques années. Tamana et Laurence observe une diminution des comportements violents, une hausse des activités scolaires ainsi qu'une meilleure collaboration entre les élèves.

La direction se dit privilégiée de pouvoir accompagner cette transformation, qu'elle attribue à l'engagement quotidien de l'ensemble des acteurs scolaires. Elle se montre optimiste pour les prochaines années, notamment en prévision du retour des élèves actuellement inscrits dans les programmes régionaux. Ceux-ci réintégreront leur école de desserte à la rentrée 2027-2028, ce qui devrait s'accompagner d'un bilan scolaire favorable.

Mme Bossé mentionne qu'elle rencontre régulièrement M. Greshner, directeur général adjoint, qui exprime une grande appréciation pour l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau. La direction accueille ces commentaires avec satisfaction.

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Landry-Savard de levée l'assemblée à 21 h 05.